

également falsifiée sur une grande échelle au moyen de terre blanche, d'alun, de phosphate acide de chaux, et se vend en détail, chez quelques uns de nos épiciers, à un prix inférieur au prix de revient de la matière première.

Quant aux médicaments eux-mêmes, il n'y a pas de doute que la compétition a eu pour effet d'en amener l'adulteration, surtout pour certaines préparations pharmaceutiques, telles que les teintures et les extraits fluides (1), cependant, il ne paraît pas que cette sophistication se pratique sur une bien haute échelle dans notre province, et le meilleur moyen de l'empêcher est de faire pour ainsi dire appel à l'honneur même du droguiste en lui demandant un article pur, ayant le degré de force *officinal*, et de ne pas hésiter à payer un prix en rapport avec la valeur réelle de l'article. Celui qui va de pharmacie en pharmacie, cherchant partout à se procurer un article à aussi bonne composition que possible, se trouve par là même à offrir pour ainsi dire une prime à la sophistication.

L'achat et la vente des médicaments est une affaire de confiance mutuelle entre le vendeur et l'acheteur. Il est pratiquement impossible de soumettre à l'analyse et aux réactifs tout ce que nous achetons, or il est, selon nous, extrêmement difficile de découvrir, par exemple, une addition de 20 p. 100 d'eau à une teinture, ou encore d'indiquer la proportion exacte de quinine dans le premier échantillon venu de citrato de fer et de quinine. Nous dirons donc aux confrères : n'ayez affaire qu'à des pharmaciens bien posés et dont la réputation n'est plus à faire (et il y en a beaucoup comme cela à Montréal) et ne lésinez pas sur le prix. Prenons pour exemple le citrato de fer et de quinine. Il existe, à notre connaissance, diverses qualités de cette préparation, que nous pouvons nous procurer à 33 centins l'once. Il est évident pour tous que si un droguiste met en vente un article dont la formule et la force ne répondent pas à celles indiquées dans la Pharmacopée Britannique, son intention doit être de frauder le client.

Les médicaments qui sont les plus sujets à être adulterés sont la crème de tartre, l'iodure de potassium, la morphine, le baume de copahu, la scammonée, la poudre de rhubarbe et celle de quinquina et plusieurs autres. On nous a dernièrement mis en garde contre la sophistication du tartre énétiqne par l'acide oxalique, sophistication dont se rendraient coupables les fabricants allemands.

Nous le répétons, les médicaments adulterés ne sont pas importés ici en bien grande quantité. Si peu qu'ils le soient, c'est déjà trop assurément. Au reste, en général, les drogues que l'on nous offre à un bon marché excessif doivent *primâ facie* être soupçonnées d'adulteration.

Tous les médicaments d'importation étrangère devraient être examinés à la douane, par des analystes compétents, comme la chose est pratique à New-York. Ici nos analystes officiels nous semblent jouir du degré de compétence voulu. Entre leurs mains, le *bill* de l'hon. Dr Paquet, recevra, nous l'espérons, une application aussi impartiale que judicieuse.

Mais il ne devra pas suffire d'examiner scrupuleusement les articles importés de l'étranger. Il faudra aussi soumettre à l'analyse la plus

(1) Voir *Union Médicale du Canada*, vol. XIII p. 233.